

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28

Abstentions : 0
Exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

N°2018-36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi trente-et-un Mai à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 Mai deux mille dix-huit.

Présents : *Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.*

Suppléants présents :

Pouvoirs : *Alain Perche à Patrice Gibaud, Daniel Desbordes à Bruno Grancoing, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Véronique Bindé à Louis Furlaud, Stéphane Malivert à Agnès Varachaud.*

Secrétaire de séance : *Bruno Grancoing*

Objet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mathieu : débat sur le PADD.

Monsieur le Président expose que l'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon les dispositions de l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergies, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le projet de PADD de Saint-Mathieu est organisé :

En 3 défis :

Défi 1 - Assurer le rôle de micro-pôle de développement local

Défi 2 - Assurer et gérer l'accueil de nouvelles populations dans de bonnes conditions

Défi 3 - Affirmer et renforcer le pôle touristique du territoire par le biais d'une valorisation des équipements existants et des richesses patrimoniales et naturelles

Et en 8 thématiques, déclinées en 11 orientations :

L'activité économique

Orientation 1 - Conforter la centralité du centre-bourg, l'offre commerciale et les services

Orientation 2 - Maintien, promotion et valorisation des activités économiques du territoire

Le tourisme

Orientation 3 - Activités touristiques et de loisirs : une offre à maintenir, structurer et à étoffer

Agriculture et la sylviculture

Orientation 4 - Pérennisation des activités agricoles et sylvicoles du territoire

Mobilités et transports

Orientation 5 - Favoriser le développement durable des transports et des mobilités

Equipements et services

Orientation 6 - Maintien et développement des services et équipements d'intérêts collectifs

Orientation 7 - Maintien et développement des services et équipements techniques

Habitat

Orientation 8 - Impulsion d'une dynamique résidentielle tout en limitant la consommation d'espace

L'environnement, paysages et architecture

Orientation 9 - Poursuite des objectifs d'aménagement durable et qualitatif du territoire

Orientation 10 - Préservation et valorisation des richesses naturelles du territoire

Energies renouvelables et développement durable

Orientation 11 - Déploiement des énergies renouvelables et pratiques durables sur le territoire

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat portant sur les orientations générales du PADD de la commune de Saint-Mathieu.

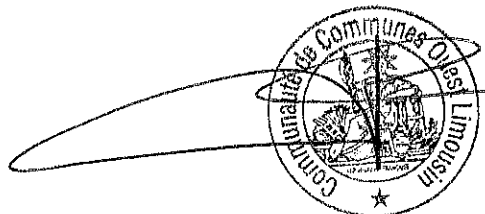
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

Le Président,



Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 11 JUIN 2018

